



## **DECLARATION CDEN du 18 AVRIL 2014**

Monsieur le Préfet,

Monsieur le Président du Conseil général,

Monsieur le Directeur académique des services de l'Éducation Nationale,

Mesdames Messieurs les élus (es)

La carte scolaire 1er degré 2014 est mouvementée... Pour le moins... Et pour nous, elle est aussi contestable sur la forme que sur le fond.

Des rebondissements dans les décisions et une méthode de travail discutable nous amènent à dire que nous sommes loin du dialogue social que nous attendons, fondé sur l'écoute, la consultation, la communication, l'échange d'éléments et de constats, dans le cadre d'un processus institutionnel ou informel... mais où chacun partage le même niveau d'informations.

Le black-out jusqu'au 31 mars sur les effectifs attendus et sur vos intentions jusqu'au 2 avril, sans groupe de travail avec les représentants des personnels et très peu de contacts avec les écoles et les élus concernés, tout cela a contribué à instaurer le doute et la méfiance auprès des principaux acteurs de la communauté éducative. Cette carte scolaire a pris du retard, étant traitée généralement en février et elle se fait dans la précipitation...

Nous dénonçons la question des délais restreints, du manque de respect des textes législatifs concernant les instances, ainsi que la parution dans les médias de décisions nouvelles, sans en informer les représentants des personnels ni les écoles elles-mêmes. Nous venons d'apprendre ainsi hier encore, un projet de fusion d'écoles à Autun, dont il n'a jamais été question dans nos discussions.

A la première réunion de CTSD le 2 avril, comme souvent, Monsieur le Directeur académique, vous avez commencé par taper fort en évoquant un grand nombre de fermetures possibles puis vous êtes revenu en arrière pour lâcher un peu de lest...

Grande a été notre surprise, après les mesures annoncées au 1<sup>er</sup> CTSD et les modifications présentées au CTSD du 10 avril, de lire un communiqué de presse dans la matinée du lundi 14 avec de nouvelles décisions, en dehors des instances officielles et compétentes! C'est en faire peu de cas et les tenir pour accessoires. Si notre réaction immédiate a été la satisfaction de pouvoir annoncer aux collègues et aux familles que leurs arguments avaient été entendus... et que le qualitatif était maintenant pris en compte en dehors de simples données chiffrées, néanmoins nous souhaitons être tenus informés avant la presse de décisions aussi importantes.

Il est essentiel de travailler en amont **avec tous les partenaires** plutôt que de bâcler en deux semaines une carte scolaire sur laquelle reposent les conditions de travail de plusieurs centaines d'écoliers et de leurs professeurs. Voilà qui serait plus constructif et plus respectueux.

De nouvelles bonnes surprises nous attendent-elles à ce CDEN aujourd'hui ?

Avec un seul poste supplémentaire pour notre département, nous savons que toute ouverture se fait aux dépens d'une fermeture prononcée. C'est pourquoi nous avons demandé dès le 1<sup>er</sup> CTA de janvier que soit revue cette dotation insuffisante.

Cette dotation vous a, malgré tout, permis de faire des arbitrages allant dans le sens des directives ministérielles en fléchant quelques postes pour des dispositifs tels que plus de maîtres que de classes, qui donne satisfaction aux équipes des écoles où il s'est mis en place. Il faut le développer car il permet dans les secteurs les plus fragiles d'accompagner des dispositifs innovants.

La création de 6 nouveaux moyens de remplacement reste insuffisante pour remplacer les maîtres absents partout où c'est nécessaire. Comment expliquer aux familles que l'absence d'un maître, prévue à l'avance, pour des raisons de santé, de formation, de droit syndical, etc, ne soit pas prise en charge par un personnel de remplacement ? Et dans le cadre de la généralisation de la semaine à 4 jours et demi, le service des remplaçants deviendra encore plus problématique.

Enfin nous déplorons que le contexte rural et l'environnement social n'aient pas été pris suffisamment en compte et surtout que les coupes sombres qui ont été faites en Saône-et-Loire y compris quand la démographie scolaire augmentait, ne soient pas compensées en retour.

Nous nous étonnons que le document prévisionnel 2014 ne comporte plus la mention ZRR (Zone de revitalisation rurale) alors que notre département compte presque 150 écoles dans cette situation pour laquelle une attention particulière doit être portée. Pour quelle raison la mention est-elle enlevée ?

Cette donnée doit concrètement faire augmenter le taux d'accueil des deux ans par exemple. Même objectif pour les écoles Mention Eclair et les 19 écoles en RRS, pour qui les moyennes par classe doivent être regardées en fonction des spécificités socio-économiques et culturelles du public scolaire accueilli. Nous attirons l'attention du CDEN sur cette erreur que serait la seule prise en compte de moyennes. Sous la mention 24.75 élèves par classe, par exemple, se cache la réalité de classes à 27 ou 28 élèves, de classes à double ou triple niveaux quand la répartition ne peut pas se faire autrement, comme à Auxy, à Gilly sur Loire, à Crissey ou ailleurs... Derrière la calculette qui divise facilement et qui fait apparaître des moyennes que vous ne trouvez « pas choquantes » se trouvent des situations particulières que les chiffres ne montrent pas. A l'heure où l'école se veut inclusive, la présence de CLIS oblige aussi à la prise en compte différente des effectifs, comme à Gueugnon, à Digoin, à Bourbon Lancy, à Autun, ou à Louhans.

A l'élémentaire Vial Vincent la disparition d'un ¼ de décharge liée à la fermeture d'une classe impacterait fortement toute la vie de l'école. La directrice devra continuer la prise en charge des 186 élèves, comme cette année, avec deux CLIS, et ce que cela comporte d'organisation pour l'inclusion en classes ordinaires, de dossiers spécifiques, de rencontres avec les familles. La disparition d'une classe de l'école ne lui enlèvera rien de toutes ces tâches habituelles, mais une journée de plus devant les élèves et une journée de moins pour toutes ses missions de direction, que vous savez nombreuses, prenantes, stressantes parfois, surtout quand le temps manque. Nous plaçons pour une révision de votre décision compte tenu de ces éléments. Nous demandons également le maintien du calcul de moyens

de décharge, légèrement plus favorable que le calcul national, qui était l'usage dans notre département jusqu'à cette année. Le SEUNSA propose que les deux missions enseignement/direction soient dissociées à partir de 7 classes. Dans ce cadre, les directrices et directeurs seraient déchargés de la responsabilité de classe tout en conservant des heures à effectuer auprès des élèves, dans le cadre du projet d'école. Le SE-Unsa revendique une décharge complète à partir de 11 classes, 6 heures devant élèves pour les 9 et 10 classes, une demi-décharge de 7 à 8 classes, un quart de décharge de 3 à 6 classes et 18 jours répartis dans l'année de 1 à 2 classes.

L'objectif du nouveau projet académique d' « améliorer les acquis et les résultats de la maternelle au supérieur » passe, selon le recteur, par l'accent à mettre sur la scolarisation des moins de trois ans.

Il propose également deux leviers pour atteindre cet objectif : la prise en charge de manière différenciée et personnalisée de la difficulté scolaire et l'évolution des pratiques pédagogiques. Il parle d'école bienveillante, exigeante et inclusive.

Pour tout cela, Monsieur le Directeur académique, Monsieur le Préfet, nous attendons un allègement des effectifs par classe, un renforcement des RASED afin qu'ils soient complets partout et la relance de la formation spécialisée dans la perspective de re-création de postes.

Le changement annoncé par le ministère depuis deux ans peine à se traduire en actes concrets dans nos écoles de Saône-et-Loire. Dans le même temps, on demande aux enseignants de faire évoluer leurs pratiques (utilisation du numérique, APC, langues vivantes, compétences du socle commun, conseil école-collège...).

Sur la question de la réforme des rythmes et du retour à la semaine de 4 jours et demi, le [premier ministre](#) a annoncé lors de son discours de politique générale, un « assouplissement ». Pour le SE-Unsa qui avait porté dès l'année dernière des demandes d'expérimentations auprès du ministère, il faut pouvoir dépasser le cadre du décret dans les territoires qui ont des projets innovants d'aménagement du

temps scolaire. Ce droit doit toutefois être encadré afin de garantir que les projets poursuivent bien les objectifs de meilleurs apprentissages et d'un plus grand épanouissement des élèves tout en s'assurant de l'adhésion des acteurs, au premier rang desquels les enseignants.

L'UNSA Éducation est globalement favorable aux évolutions à condition qu'elles soient au bénéfice de l'ensemble des élèves et qu'elles n'impactent pas négativement les conditions de travail des enseignants.

Elle estime qu'il est donc plus que temps de créer les conditions pour que les enseignants puissent s'investir sereinement dans leur métier.

Il est aussi plus que temps que la question du pouvoir d'achat, préoccupation majeure des personnels qui en sont à une quatrième année de blocage de leurs rémunérations, soit traitée avec respect. Or l'annonce du gel de la valeur du point d'indice «Fonction publique» pouvant aller jusqu'en 2017 est intolérable.

Rien ne peut justifier que des salariés, ici ceux de la Fonction publique, voient le niveau de leur salaire bloqué pendant 7 ans!

L'UNSA appelle les fonctionnaires à réagir massivement par la journée de grève et d'action du 15 mai.